

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_095-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 095 | |
|---|--|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 3 absents | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 23 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absents :</u> Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Approbation du CR du conseil communautaire du 11 octobre 2021 | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_096-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 096 | |
|---|--|
| <p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 3 absents</p> <p>Nombre de votants : 23</p> | <p><u>Ont assisté à la séance :</u></p> <p><u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix)</p> <p><u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle</p> <p><u>Absents :</u> Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Virginie Poussin</p> |
| <p><u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021</p> | |
| <p><u>Objet :</u> Compte-rendu de délégation accordée au président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)</p> | <p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet</p> |

Conformément à l'article L5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

| Propriétaire | lieu du bien | | | | |
|---|------------------------------|--------------|-------------------------------------|--|------------------|
| GARDAVAUD CONSTRUCTION SAS | LA CREUSE | Longchaumois | Terrain | | libre à la vente |
| ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE | 1 allée de la Savine | Morbier | Appartement - Cave - Stationnements | | libre à la vente |
| SCI CAT-BAL | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. FIEVET Damien et Mme BOURLET Annie | LA CREUSE | Longchaumois | Terrain | | libre à la vente |
| ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE | 1, Allée de la Savine | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. CRINQUAND Eric | 19, rue de la Petite Plaine | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. MOUREAUX André | Route Forestière de la Joux | Morbier | Terrain | | libre à la vente |
| La Commune de Morbier | 49, route Blanche | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. PIAT Pascal | 3, route de la Prunelaie | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. MARTINS FERREIRA Jacinto et Mme MARQUES FERREIRA | 29, rue Emile Zola | Morez | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. MARQUES FERREIRA Fernando et Mme DE JESUS | 29 - 31 rue Emile Zola | Morez | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| Mme MOREL-FOURRIER Anick et M. BRECHENMACHER | 1, rue Traversière | Morez | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. CARRON Pierre et Mme ROUQUILLE Michèle | 309 rue Bourgeat d'Aval | Morez | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| Mme BRAIZE Marie-Line | 27, quai Aimé Lamy | Morez | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| M. DERIAT Nicolas | 113, rue de la République | Morez | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| SCI CAT-BAL | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Garage | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Garages | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Garage | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclot de Jacques Paget | Morbier | Bâti sur terrain propre | | libre à la vente |
| SCI DU PARC | 2, Avenue Charles de Gaulles | Morez | 1 appartement - 1 place de parking | | libre à la vente |
| SCI DU PARC | 2, Avenue Charles de Gaulles | Morez | 1 appartement - 1 place de parking | | libre à la vente |
| M. BATTERHAM Reuben et Mme COLOMBIER Hélène | 12, rue de la Concorde | Morez | Appartement - Garage | | libre à la vente |
| Mme PICARD Valérie | 1, avenue Romain Roussel | Morez | Appartements - 2 garages - 1 cave | | libre à la vente |
| M. REMOISSONNET Gilles | 141-143 rue de la république | Morez | Appartement + grenier+cave | | libre à la vente |

| | | | | |
|--|------------------------------------|---------------|---|------------------|
| Commune de Hauts de Bienne | 167 rue de la république | Morez | Envoiyé en préfecture le 31/12/2021 | |
| M. CHAVIN Jean-Louis | 36 rue Victor Hugo | Morez | Batiment industriel | libre à la vente |
| Commune de Hauts de Bienne | Avenue Louis Paget | Morez | Reçu en préfecture le 31/12/2021 | |
| Mme BLANC Marie-Odile | 22 rue Victor Hugo | Morez | Terrain 1025m ² | libre à la vente |
| Mme SEURRE Jérôme | 14 rue Gambetta | Morez | Habitation 82m ² | libre à la vente |
| M. MONTICO Vittorino | 106 rue de la république | Morez | ID : 039-243900479-20211215-2021_096-DE | libre à la vente |
| Mme CARLONI Michèle | 43 Bis et 45, rue Wladimir Gagneur | Morez | Appartement+cave+place | libre à la vente |
| Mme LAHAYE Julie | 47 rue de Grand Champs | Morez | Appartement 33,42m ² | libre à la vente |
| M. BESLIN Jérémy | 5 rue des frères Mayet | Morbier | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| M. PETIT Jean-Yves | 59 lot Michel | Bellefontaine | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| SIGNAUX GIROD | 139 et 159 Les Grands Biefs | Bellefontaine | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| Mme CLEMENT Françoise | 170 rue de la république | Morez | Garage | libre à la vente |
| ETAT DDFIP | Au Clos | Morbier | terrain à batir | libre à la vente |
| SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES BALCONS DU SOLEIL | Buclét de Jacques Paget | Morbier | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclét de Jacques Paget | Morbier | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| SCI CAT BAL | Buclét de Jacques Paget | Morbier | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| CBB IMMOBILIER | Buclét de Jacques Paget | Morbier | Bati sur terrain propre | libre à la vente |
| MJ CONCEPT IMMOBILIER | 167 rue de la république | Morez | Bati sur terrain propre | libre à la vente |

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_097-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 097 | |
|--|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | Ont assisté à la séance : Titulaires : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson Excusés avec pouvoir : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) Excusée : Mme Angélique Colle Absents : Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Virginie Poussin |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 titulaires | |
| 4 excusés avec pouvoir | |
| 1 excusée | |
| 3 absents | |
| Nombre de votants : 23 | |
| Date de convocation : 9 décembre 2021 | |
| Objet : Compte-rendu de délégation accordée au président dans le cadre de contrats : Marché d'étude pour un projet de mise en lumière des viaducs de Morez et Morbier et de dégagement paysager de la vallée de l'Évalude | Secrétaire de séance : M. Gérard Bonnet |

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président pour le dossier suivant :

Le Président expose :

Afin de répondre à des objectifs de valorisation du patrimoine construit ou naturel du territoire, de valorisation des investissements identitaires du passé, ainsi que d'identification et de prise de conscience du potentiel lumineux du secteur de l'Évalude, un projet d'étude de mise en valeur des ouvrages d'art de la ligne des Hirondelles, sur le thème de la lumière, avait été voté par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2019. Cette étude est décomposée en 2 parties distinctes mais complémentaires que sont, d'une part, des études (préliminaire et avant-projet) inhérentes à la mise en lumière de 5 viaducs (Morbier, Crottes, Romand, Évalude et de la Source) et, d'autre part, une étude inhérente au dégagement paysager de la Vallée de l'Évalude. Dès lors, une consultation a été lancée dernièrement sur cet objet.

Après analyse, le marché a été attribué et signé avec un groupement de sociétés composé de la société « Paris Lighting » (mandataire - partie mise en lumière) et de la société « Verdi Ingénierie Bourgogne Franche-Comté » (partie dégagement paysager), pour un montant de 29 850,00 € HT, soit 35 820,00 € TTC.

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la signature du marché d'étude pour un projet de mise en lumière des viaducs de Morez et Morbier et de dégagement paysager de la Vallée de l'Évalude.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_098-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 098 | |
|--|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle <u>Absents :</u> Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Virginie Poussin |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 3 absents | |
| Nombre de votants : 23 | |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Compte-rendu de délégation accordée au président dans le cadre de contrats – Marchés de déneigement des voiries communales du territoire d'Arcade | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président pour le dossier suivant :

Le Président expose :

En raison de la fin des précédents marchés de déneigement externalisé (en complément des circuits réalisés par les services techniques d'Arcade), une consultation a été lancée dernièrement pour le déneigement des voiries communales du territoire d'Arcade, décomposée en 4 lots distincts, tous pour une durée de 1 an reconductible 2 fois 1 an :

- Lot n°1 : Déneigement des voiries communales de Longchaumois - Repenty ;
- Lot n°2 : Déneigement des voiries communales de Lézat - Les Mouillés ;
- Lot n°3 : Déneigement des voiries communales de Bellefontaine ;
- Lot n°4 : Déneigement des voiries communales de Tancua.

Après analyse, les marchés ont été attribués et signés avec les sociétés suivantes :

- Le lot n°1 est conclu avec la société « *Travaux Tout-Terrain Environnement* » pour un montant de 11 076,00 € HT, soit 12 183,60 € TTC ;
- Le lot n°2 est déclaré sans suite pour absence d'offre – Le circuit est donc traité par les services techniques d'Arcade ;
- Le lot n°3 est conclu avec la société « *EURL Risoux Bois Gresset Père et Fils* » pour un montant de 10 000,00 €, soit 11 000,00 € TTC ;
- Le lot n°4 est conclu avec « *Thomas Camelin* » pour un montant de 8 000,00 € exonéré de taxe.

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_098-DE



Le Conseil communautaire est appelé à PRENDRE ACTE de la signature des marchés de déneigement des voiries d'Arcade.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_099-DE

Berger
Levrault

| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | | | | |
|--|---|-----|----------|---|---|----|---|--------------|---|
| Ingénieur | A | 5 | 1 | | | | | | |
| Technicien principal de 2ème classe | B | 1 | 1 | | | | | | |
| Technicien | B | 3 | | | | 3 | | | |
| Agent de maîtrise Principal | C | 1 | 1 | | | | | | |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | C | 7 | 7 | | | | | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | C | 6 | 6 | | | | | | |
| Adjoint technique | C | 13 | 5 | | | 6 | 2 | 13h et 31h30 | |
| SSTOTAL | | 64 | 30 | 5 | 0 | 19 | 7 | 0 | 3 |
| TOTAL | | 64 | 61 | | | | 3 | | |
| AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS | | CAT | EFFECTIF | | | | | | |
| services techniques | | C | 6 | | | | | | |
| APPRENTIS | | | EFFECTIF | | | | | | |
| Espaces verts | | | 1 | | | | | | |
| Direction services techniques | | | 0 | | | | | | |

Le Conseil communautaire est appelé à VALIDER la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus dans les conditions précitées ;

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_100-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 100 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | Ont assisté à la séance : <u>Titulaires</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) <u>Excusée</u> : Mme Angélique Colle <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | |
| Nombre de votants : 25 | |
| <u>Date de convocation</u> : 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet</u> : Ressources humaines : création de poste | <u>Secrétaire de séance</u> : M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Suite à l'avancement du plan vélo et après avoir été lauréat de l'appel à projet Avelo 2 porté par l'ADEME, il est proposé à l'assemblée communautaire de procéder à la création du poste suivant :

- Un poste « Chargé de mission vélo » de catégorie A, à temps complet à compter du 03/01/2022 et pour une durée de 3 ans.

Selon la rémunération du candidat retenu, cela représentera un co-financement de l'ADEME, à hauteur d'un montant forfaitaire de 29 000€ par an et de la collectivité de l'ordre de 60 à 70% de la rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité pour, VALIDE la création d'un poste de « Chargé de mission de vélo » et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_101-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 101 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 25 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> subventions FRT (Fonds régional des territoires) | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Dans le cadre du Fonds Régional des Territoires (FRT), Gérard Bonnet, Vice-président de la Haut-Jura Arcade Communauté et Florence Vial, chargée du développement économique, accompagnés de Philippe Rouget, Directeur du développement économique, de l'emploi et de la communication de la CCI du Jura, et de Géraldine Millet, chargée de développement économique de la CMA proposent au Conseil communautaire l'accompagnement financier des entreprises suivantes :

- **M. Da Silva – Jura Ameublement à Morez - Hauts-de-Bienne**
Pose de cuisine équipée – Création de la société en 2014
 - Objet du projet : travaux de rénovation du magasin (rénovation des murs, pose des sols, fourniture et pose de luminaires)
 - Montant total des devis HT : 8 176.87€
 - Autofinancement
 - Date estimée des travaux : 10 décembre 2021
 - ⇒ Proposition d'une subvention de 20%, soit 1 635,37€

- **M. Mickael Gindre – AGC Menuiserie SAS à Longchaumois**
Agencement, rénovation et pose de menuiseries et notamment installation de cuisine – Création de la société en septembre 2021
 - Objet du projet : achat d'une remorque et de l'outillage électroportatif
 - Montant total des devis HT : 9 184,00 €
 - Ces investissements seront financés, d'une part, par les ventes effectuées et, d'autre part, par un crédit.
 - ⇒ Proposition d'une subvention de 20%, soit 1 836,80 €

- **M. Julien Chalumeau – Chalul’Motoculteur à Morbier**
Vente, entretien, réparation d’outils de motoculture, de jardinage - Création de la société le 19 octobre 2021 (EURL)
 - Objet du projet : aménagement et rénovation du local, pont élévateur, rayonnages, matériel informatique, panneau d’affichage Dibond, cartes de visites, magnet 40x60cm, presse hydraulique et divers outils.
 - Montant total des devis HT : 17 959,40 €
 - Ces investissements seront financés par prêt bancaire.
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 3 591,88 €

- **M. Cyril Micol – Le Verre de Voûte à Longchaumois**
Fabrication de vitraux - Artisan autoentrepreneur depuis 2005
 - Objet du projet : aménagement d’un nouvel atelier de production
 - Montant total des devis TTC (TTC car auto entrepreneur) : 19 514,29 €
 - Autofinancement
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 3 902,85 €

- **Mme Delphine Tyrode – La Rempichotte à Tancua - Morbier**
Ludothèque, location de jeux et prestations d’animations jeux pour les structures (Médiathèque...) et les particuliers - Micro-entreprise créée en septembre 2019
 - Objet du projet : « Ludo-bus » avec l’achat d’un camion, aménagement et décoration du véhicule
 - Montant total des devis TTC : 15 000,00 €
 - Ces investissements seront financés par prêt bancaire.
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 3000,00 €

- **M. Bajrus Bajrami – BB MACONNERIE à Morbier**
Travaux de maçonnerie - Entreprise individuelle créée le 1^{er} juillet 2020
 - Objet du projet : achat matériel « manuable »
 - Montant total du devis HT : 15 979,94 €
 - Ces investissements seront financés d’une part par un apport personnel et d’autre part par un prêt bancaire.
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 3 195,98 €

- **M. & Mme Simonet – SINGER DECOLLETAGE à Morbier**
Décolletage et usinage de pièces de 0,5 à 20 mm de diamètre
 - Objet des devis : d’une part l’informatisation de leur planning (logiciel « Direct Planning » + ordinateur nécessaire à sa mise en place + écran TV pour l’affichage du planning) et d’autre part le changement de l’huile minérale de toutes les machines pour les passer en huile végétale dans un but écologique et sanitaire.
 - Montant total du devis HT : 37 015,47€
 - Autofinancement
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 7 403,09 €

- **Mme Camus – Travaux paysagers à Morez**
Coopérative d’activités et d’emplois avec Copilote à Lons Le Saunier
 - Objet du projet : achat véhicule et tondeuse à gazon
 - Montant total du devis HT : 15 253,72€
 - Autofinancement
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 3 050,74€

- **Mme Marie-Laure Jourdet – AVIVA-Assurances à Morez**
Assurances - installation 1^{er} janvier 2021 à Morez-Hauts de Bienne
 - Objet de l’investissement : achat d’un portefeuille client supplémentaire
 - En attente de documents justificatifs - Montant annoncé HT : 40 000€
 - Ces investissements seront financés, d’une part, par un apport personnel et, d’autre part, par un prêt bancaire.
=> Proposition d’une subvention de 20% soit 8 000,00 €

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_101-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE le versement des subventions FRT aux sociétés citées ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_102-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 102 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 25 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Aide à l'immobilière d'entreprise | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Dans le cadre et conformément au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017/2021, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté avait proposé, dès 2017, une convention permettant aux établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaitent, d'autoriser la Région à intervenir en complémentarité de leurs financements auprès de projets immobiliers portés par les entreprises, notamment en matière de développement économique, de tourisme ou d'aménagement du territoire. La Communauté de communes Haut-Jura Arcade, par délibération en date du 25/09/2018 avait décidé de conclure cette convention d'autorisation. Cependant, cette dernière prend fin au 31 décembre 2021.

Un nouveau SRDEII sera adopté en juin 2022. Celui-ci déterminera les modalités du partenariat et les contractualisations entre la Région et Haut-Jura Arcade Communauté. Dans l'attente de celle-ci, et afin d'assurer la continuité des interventions conjointes jusqu'au 31 décembre 2022, suite à un vote de la commission permanente le 29 octobre 2021, une nouvelle convention type d'autorisation d'aide à l'immobilier est proposée par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Cette convention est jointe à la présente délibération.

Il convient toutefois de noter que durant cette année de transition, les modalités de la convention sont identiques à celles précédemment convenues. En effet, ce n'est qu'après 2022 que de nouvelles conditions issues des concertations seront définies et proposées par le SRDEII 2022/2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE la Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021
Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_103-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 103 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | |
| Nombre de votants : 25 | |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Engagement pour le raccordement des bâtiments communautaires au réseau de chaleur en projet du centre de Morez | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Le projet de réseau de chaleur bois énergie de Morez-centre est en cours de conception. Les études techniques et économiques réalisées à ce jour permettent à la Régie de chaleur de Hauts-de-Bienne d'estimer les tarifs suivants en année 1 (2023) avec une marge de modification possible de $\pm 4\%$:

- **R1 (inclus R21) = 53.6 €TTC/MWh**
- **R2 = 47.0 €TTC/kW souscrit**
 - *Dont R22 = 20.0 €TTC/kW souscrit*
 - *Dont R23 = 9.9 €TTC/kW*
 - *Dont R24 = 17.2 € TTC/kW*

Pour rappel : le R1 est un terme proportionnel à la consommation de chaleur de l'abonné et reflète la consommation de bois, de gaz pour l'appoint secours ainsi que d'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaufferie et du réseau.

Le R2 est un terme fixe proportionnel à la puissance souscrite de l'abonné et reflète les charges d'exploitation, d'entretien / maintenance, de renouvellement de matériel et d'investissement initial (aides à l'investissement déduites).



Voici un récapitulatif des puissances souscrites, coût de de la situation de référence et en cas de raccordement au réseau de chaleur pour chaque bâtiment communautaire :

| Détail coût chaleur / abonnés | Ps (kW) | Besoins MWh/an | Coût ref € TTC | Coût ref €TTC/MWh | Coût MOY € TTC/MWh | Bois | |
|-------------------------------|------------|----------------|----------------|-------------------|--------------------|-------------|--------------|
| Bureaux Arcade | 17 | 22 | 2160 | 98.2 | 1978 | 89.9 | -8.4% |
| Office de tourisme | 10 | 12 | 1140 | 99.1 | 1086 | 94.5 | -4.7% |
| Gymnase de l'HDV | 108 | 115 | 12048 | 104.8 | 11240 | 97.7 | -7% |
| Médiathèque | 35 | 51 | 4320 | 84.7 | 4379 | 85.9 | 1.4% |
| Salle Gym Rio | 20 | 20 | 2520 | 126.0 | 2012 | 100.6 | -20.2% |
| Gymnase Citadelle | 148 | 248 | 20400 | 82.3 | 20246 | 81.7 | -0.8% |
| Bilan Arcade | 338 | 467 | 42588 | 91.1 | 40941 | 87.6 | -3.9% |

Les frais de mise en place de la sous-station et de son raccordement au réseau de chaleur **sont intégralement pris en charge par la Régie.**

La signature d'un règlement de service et d'une police d'abonnement sera à prévoir ultérieurement, dès que l'avancement du projet permettra d'arrêter définitivement les tarifs du réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le raccordement des bâtiments communautaires (bureaux administratifs d'Arcade, Office de tourisme, Gymnase de l'Hôtel de Ville, Médiathèque de Morez, salle de gymnastique le RIO et le Gymnase de la Citadelle) au réseau de chaleur bois énergie du centre de Morez ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent, en particulier le document d'engagement présenté au Conseil communautaire.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_104B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| | |
|---|---|
| Délibération n° 2021 / 104B Annule et remplace 2021-104 | |
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente Nombre de votants : 25 | <u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Participation à la filière neige du comité départemental du tourisme | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Haut-Jura Arcade Tourisme fait actuellement partie de la filière neige de Jura tourisme. Cette filière a pour vocation de mettre en avant les territoires de neige du département.

Toutefois, depuis quelques années, la participation financière de la collectivité ne s'effectue plus au travers d'une cotisation à la filière. En effet, l'enveloppe budgétaire correspondante est dorénavant utilisée individuellement par chacun des membres pour se rendre sur différents salons, afin d'y réaliser des actions de promotion.

Cependant, avec l'arrivée du COVID-19 et les restrictions sanitaires, la majorité des salons a été annulée. Par conséquent, il a été décidé au sein de la filière, pour l'hiver 2021/2022, que la participation s'effectuera dans un pot commun permettant de réaliser une communication ciblée sur différents bassins de population. Le montant de cette participation s'élève à 1 000,00 euros, cette somme étant déjà inscrite au budget 2021 de l'Office de Tourisme. L'ensemble des détails est transmis dans la Convention de partenariat, jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE la Convention de partenariat entre le Comité départemental du tourisme du Jura et Haut-Jura Arcade Communauté ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention, ainsi que tout autre document afférent.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021
Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_105-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 105 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 25 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Modalités de location de salle d'escalade de Morez | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

La période estivale ayant été particulièrement pluvieuse cette année, les accompagnateurs professionnels de la via-ferrata ont été contraints d'annuler leurs sorties et de trouver des solutions alternatives en remplacement. L'Office de tourisme a alors été sollicité afin de mettre à disposition la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de Morez.

Il convient de noter qu'existent actuellement deux conventions encadrant la location de la salle d'escalade située au sein du Gymnase de l'Hôtel de Ville :

- Une première convention entre Arcade et l'association Jura Vertical concerne la mise à disposition de la SAE à la Fédération Française d'escalade et aux Comités d'escalade. Cette convention indique un tarif de location de 100,00 euros par demi-journée à régler à Jura Vertical, cette dernière reversant 50% de la somme totale à l'intercommunalité propriétaire.
- Une seconde convention entre Arcade via l'Office de tourisme et l'association Jura Vertical a été établie dans le cadre d'une prestation touristique. Il est prévu au sein de celle-ci que l'Office de tourisme fait la promotion, les réservations et l'encaissement dans sa régie de recette d'une offre d'initiation à l'escalade encadrée par un salarié de Jura Vertical disposant du brevet d'état. Cette convention s'applique durant les congés scolaires avec un tarif unique de 20,00 euros à partir de l'âge 7 ans. La répartition des bénéfices est de l'ordre de 50% pour l'Office de tourisme et 50% pour Jura Vertical.

Par ailleurs, lors du Conseil communautaire du 29 juin 2021, un tarif de 7,00 euros par personne et par demi-journée (hors Jura Vertical) pour la location du mur d'escalade a été voté.

Avec ces éléments à disposition, l'Office de tourisme a mis en place cet été, pour palier la situation, une convention avec les structures professionnelles souhaitant utilisant la salle en remplacement de la via-ferrata. Le total perçu de 602,00 euros pour cette utilisation de la SAE est allé dans la régie de l'Office de tourisme. Lors d'une réunion le 16 novembre 2021 entre les services d'Arcade, le vice-président chargé du tourisme et l'association Jura Vertical, il a été proposé de remettre la moitié de ce gain au club gestionnaire de la SAE.

Outre la situation en l'espèce qui concerne la saison estivale 2021, il est tout de même nécessaire de clarifier les choses sur ce type d'utilisation pour l'avenir et de permettre une location plus simple aux professionnels, en entérinant une nouvelle convention, travaillée avec Jura Vertical, qui sera signée avec ces prestataires. La location est proposée selon la base de 2 tarifs par personne et par demi-journée : l'un de 7,00 euros pour les professionnels adhérents de l'Office de tourisme et l'autre de 14,00 euros pour les non-adhérents. Il est également proposé de continuer à partager les recettes entre Arcade et le club gestionnaire de la salle (car celui-ci assure entre autres l'entretien, l'achat de prises et cordes, le nettoyage, l'ouverture et la modification des voies et des blocs, etc...). La proposition de convention type à signer avec les professionnels intéressés est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le paiement de 301,00 euros à l'association Jura Vertical correspondant au 50% des sommes versées à Arcade dans le cadre de l'utilisation de la salle d'escalade du Gymnase de l'Hôtel de Ville de Morez durant la période estivale 2021 ;
- VALIDE le projet de convention entre Arcade et les professionnels concernant l'utilisation de la salle d'escalade et notamment la SAE ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention type avec lesdits professionnels lorsque la situation l'imposera et tout autre document afférent ;
- MODIFIE le tarif de location du mur d'escalade, actuellement de 7,00 euros par personne et demi-journée pour tout utilisateur (hors Jura Vertical), en un tarif de 7,00 euros pour les professionnels adhérents de l'Office de tourisme et l'autre de 14,00 euros pour les non-adhérents (toujours hors Jura Vertical) ;
- VALIDE le principe de reversement de 50% des recettes tirées de la location de la salle d'escalade par des professionnels à l'association Jura Verticale.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_106-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 106 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 25 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Fonds de concours aux communes – financiers - Longchaumois | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président rappelle que, pour financer les besoins budgétaires communaux en 2011 et 2012, la Communauté de Communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours Le montant est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF).

A ce titre, la Commune de Longchaumois sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien de l'ALSH et de l'école. Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------|
| Personnel entretien | 36 756 € | Arcade | 8 433 € | 22.9 % |
| | | Commune | 28 323 € | 77.1 % |
| TOTAL | 36 756 € | TOTAL | 36 756 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement de 8 433,00 € à la Commune de Longchaumois pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Principal 2021.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021
Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_107-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 107 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 25 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Fonds de concours aux communes – financiers - Morbier | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président rappelle que, pour financer les besoins budgétaires communaux en 2011 et 2012, la Communauté de Communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours Le montant est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF).

A ce titre, la Commune de Morbier sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des travaux de maintenance et d'entretien de certains bâtiments communaux (salle des Marais, salle des fêtes, restaurant scolaire, centre de loisirs et écoles).

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|---------|
| Coût de maintenance et d'entretien | 52 000,00 € | Arcade | 25 326,00 € | 48.70 % |
| | | Commune | 26 674,00 € | 51.30 % |
| TOTAL | 52 000,00 € | TOTAL | 52 000,00 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement de 25 326,00 € à la Commune de Morbier pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Principal 2021.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021
Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_108-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 108 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | Ont assisté à la séance : Titulaires : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson Excusés avec pouvoir : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) Excusée : Mme Angélique Colle Absente : Mme Virginie Poussin |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | |
| Nombre de votants : 25 | |
| Date de convocation : 9 décembre 2021 | |
| Objet : Fonds de concours aux communes – financiers – Hauts de Bienne | Secrétaire de séance : M. Gérard Bonnet |

Le Président rappelle que, pour financer les besoins budgétaires communaux en 2011 et 2012, la Communauté de Communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours Le montant est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF).

A ce titre, la Commune des Hauts-de-Bienne sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien et de maintenance au musée de la lunette et dans les crèches collectives. Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES 2021 | | RECETTES 2021 | | |
|--|---------------------|---------------|---------------------|----------------|
| Maintenance musée | 20 816,00 € | Arcade | 61 151,00 € | 49.77% |
| Personnel entretien du musée | 24 186,00 € | | | |
| Matériel et fournitures d'entretien musée | 1 600,00 € | | | |
| Nettoyage vitres musée | 5 600,00 € | | | |
| Maintenance crèche | 2 100,00 € | Commune | 61 711,00 € | 50.23% |
| Matériel et fournitures d'entretien crèche | 7 200,00 € | | | |
| Personnel entretien crèche | 61 360,00 € | | | |
| TOTAL | 122 862,00 € | TOTAL | 122 862,00 € | 100.00% |

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_108-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement de 61 151,00 € à la Commune de Hauts-de-Bienne pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Principal 2021.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021

Reçu en préfecture le 31/12/2021

Affiché le 31/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_109-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 109 | |
|---|---|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 titulaires 4 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, Mme Nathalie Millet, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 25 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusée :</u> Mme Angélique Colle |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Fonds de concours aux communes – autres | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Dans le cadre de l'installation de 2 blocs sanitaires au camping communal, la commune de Morbier sollicite cette participation par le biais d'un fonds de concours exceptionnel envers les communes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Dépenses Prévisionnelles HT | | Recettes Prévisionnelles HT | |
|-----------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| 2 blocs sanitaires équipés | 56 987.50 € | Subvention Département 30% | 17 096.25 € |
| | | Fonds de concours Arcade 20% | 11 397.50 € |
| | | Autofinancement | 28 493.75 € |
| TOTAL des dépenses | 56 987.50 € | TOTAL des recettes | 56 987.50 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE sa participation au projet ;
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ;
- VERSE à la Commune de Morbier un fonds de concours de 11 397,50 € ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_110-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 110 | |
|--|--|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 excusées 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 24 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusées :</u> Mme Angélique Colle, Mme Nathalie Millet |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Budget principal : Décision modificative n°1 | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Après le vote du budget primitif et exécution partielle de celui-ci, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits suivants :

| Désignation | Dépenses | |
|--|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Investissement | | |
| D-2313-041 - Constructions | 15 000,00 € | |
| D-1641-16 - Emprunts en euros | | 15 000,00 € |
| | 15 000,00 € | 15 000,00 € |
| Fonctionnement | | |
| D-6042-011 - Achats de prestations de services | 500,00 € | |
| D-66111 -66 - Intérêts réglés à l'échéance | | 500,00 € |
| | 500,00 € | 500,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes telles que présentées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 30/12/2021

Reçu en préfecture le 30/12/2021

Affiché le 30/12/2021

ID : 039-243900479-20211215-2021_111-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 111 | |
|--|--|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | <u>Ont assisté à la séance :</u> |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 excusées 1 absente | <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson |
| Nombre de votants : 24 | <u>Excusés avec pouvoir :</u> Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) |
| | <u>Excusées :</u> Mme Angélique Colle, Mme Nathalie Millet |
| | <u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin |
| <u>Date de convocation :</u> 9 décembre 2021 | |
| <u>Objet :</u> Demande de subvention DETR 2022 : avis de principe | <u>Secrétaire de séance :</u> M. Gérard Bonnet |

Le Président expose :

Dans le cadre de la campagne de subventions DETR-DSIL-FNADT 2022 portée par l'Etat, il est proposé au conseil communautaire de donner un avis de principe sur les dossiers suivants qui pourraient être déposés sur la plateforme numérique de la préfecture afin d'obtenir des subventions :

1. RENOVATION ET AMENAGEMENT DES ATELIERS TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

Les ateliers techniques n'ont pas connu de vraies rénovations ni aménagements depuis environ 35 à 40 ans. Il en résulte des déperditions énergétiques importantes (les ateliers sont les plus gros consommateurs d'Arcade), et des aménagements qui ne répondent plus aux besoins et attentes du service ; un ensemble de travaux s'avère aujourd'hui indispensable :

- Réfection de la toiture avec isolation sur l'ensemble du bâtiment excepté la zone garage poids lourds
- Bardage métallique des murs extérieurs bardés avec ajout d'isolation thermique des zones chauffées
- Isolation extérieure enduite sur les murs extérieurs béton
- Changement des menuiseries (en aluminium)
- Mise en place de portillons avec hublots dans les portes sectionnelles existantes
- VMC simple flux avec distribution aéraulique dans les zones bureaux, vestiaires, ateliers et aspiration spécifique zone atelier métallerie
- Création d'un auvent pour la distribution de carburant
- Reprise du réseau d'eaux pluviales du bâtiment
- Réaménagement intérieur des ateliers pour rassembler les bureaux et les équipes : création d'une plateforme bureau au-dessus de l'atelier soudure, salles de réunion et de pause commune à l'ensemble des agents, vestiaires séparés homme/femme, point de prise de poste commun...

L'ensemble des travaux, dont le chiffrage final est prévu d'ici la fin de l'année, est estimé à environ 800 000 € HT. Une demande d'aide DETR de 60% sera sollicitée pour les travaux. Une délibération spécifique à ce dossier sera prise début 2021 pour valider le programme de travaux et le plan de financement. »

2. TRAVAUX POUR LA CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

il s'agit de la réalisation des travaux de la Zone d'Activité Economique de La Mouille, réalisation qui va faire suite à l'étude de faisabilité diligentée par le cabinet de géomètres Colin.

Pour mémoire, le PLUi a validé le classement de la zone de La Mouille en Zone d'Activité Economique ; le cabinet Colin a été mandaté afin qu'il coordonne la procédure d'aménagement de la ZAE, qu'il en propose les grands principes, qu'il rédige un cahier de prescriptions, etc.

3. RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS D'ARCADE

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'Hôtel de Ville entamée ces dernières années, il y a lieu de poursuivre cette entreprise avec les étages restants. En effet, au niveau du second étage côté 112 Rue de la République, dans lequel se trouvent les bureaux administratifs de Haut-Jura Arcade Communauté et du Syndicat mixte du Haut-Jura, il y a environ 5 ans, des premiers travaux de rénovation avait été réalisés avec la refonte de l'accueil, la rénovation de la salle de pause et la création de premiers bureaux cloisonnés, notamment pour le responsable des ressources humaines. Dans une perspective de développement du bien-être au travail, l'idée est de poursuivre ce travail de cloisonnement dans les open-spaces existants et ainsi créer des espaces individuels, permettant notamment aux agents de travailler dans un environnement plus calme et personnel.

Le conseil est amené à valider le principe de lancement de ces dossiers et à autoriser le président à solliciter les subventions afférentes auprès de divers financeurs et à signer tout document afférent au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de lancement des dossiers présentés
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions afférentes auprès de divers financeurs et à signer tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 30/12/2021.

AFFICHÉE le 30/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU HAUT JURA ET HAUT JURA ARCADE COMMUNAUTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat Mixte du Haut Jura, représenté par son Président, ci-après dénommé uniformément dans la suite de la présente convention : « Le SMHJ », en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du

ET

Haut Jura Arcade Communauté, représenté par son Président, ci-après dénommé uniformément dans la suite de la présente convention : « Arcade », en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Arcade assurant un soutien logistique au fonctionnement du SMHJ, les parties conviennent de la nécessité de régulariser la situation entre les deux collectivités par convention.

Article 2

La convention est établie pour une année civile et renouvelable par tacite reconduction.

Article 3

La participation financière sollicitée auprès du SMHJ par Arcade s'élève à 30 000 €, hors frais de secrétariat.

Article 4

La participation est établie comme suit :

| | | | |
|---|----------|-------------|-----------------|
| Comptabilité | SFM | 35% | 11 400 € |
| RH | | 2 j/mois | 4 500 € |
| Personnels Arcade (services techniques) | | | 4 850 € |
| Sous total frais de personnel | | | 20 750 € |
| | | | |
| Frais de structure | 3/ 12ème | 10 000 €/an | 2 500 € |
| | | | |
| Photocopieur+ imprimantes | 3/ 12ème | 4 000 €/an | 1 000 € |
| Informatique + logiciel + Maintenance | | | 5 750 € |
| | | | |
| TOTAL | | | 30 000 € |



Article 5

Les frais de secrétariat font l'objet d'un achat de prestation de service spécifique entre le SMHJ et Arcade, sur la base de ½ ETP.

Article 6

La présente convention prend effet à compter de l'exercice 2021.

Article 7

Les deux parties conviennent qu'une participation de 30 000 € sera versée en sus à Arcade en 2021, pour régularisation de l'année 2020.

A Hauts de Bièvre le

Pour le SMHJ

Pour Arcade

Le Président

Le Président

Laurent PETIT

Laurent PETIT

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 31/12/2021
Reçu en préfecture le 31/12/2021
Affiché le 31/12/2021
ID : 039-243900479-20211215-2021_112-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021
19H**

Sous la présidence de Laurent PETIT

| Délibération n° 2021 / 112 | |
|--|--|
| Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 | Ont assisté à la séance : Titulaires : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson Excusés avec pouvoir : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (Pouvoir à M. Claude Delacroix) Excusées : Mme Angélique Colle, Mme Nathalie Millet Absente : Mme Virginie Poussin |
| Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 titulaires 4 excusés avec pouvoir 2 excusées 1 absente | |
| Nombre de votants : 24 | |
| Date de convocation : 9 décembre 2021 | |
| Objet : Convention de financement entre le Syndicat Mixte du Haut-Jura et Haut-Jura Arcade Communauté | Secrétaire de séance : M. Gérard Bonnet |

Monsieur le Président expose :

Le SMHJ et la communauté de communes Arcade partagent le même siège social, qui héberge les services technico-administratifs.

De même, la CC Arcade apporte un soutien logistique au SMHJ, à travers des services mutualisés (finances, RH, secrétariat, service technique).

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la proposition de convention financière présentée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention financière jointe à la délibération.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 31/12/2021.

AFFICHÉE le 31/12/2021

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit